Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 022-200082857-20260430-65_04_2026-DE

COMMUNE DE CHATELAUDREN-PLOUAGAT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

30 avril 2026

Convocation du 23 avril 2026

Le trente avril deux-mille-vingt-six à vingt heures, les membres du Conseil municipal de Châtelaudren-Plouagat se sont réunis à la médiathèque de Plouagat sous la présidence de Mr Olivier Boissière, Maire

- **Etaient Présents** : Olivier BOISSIERE, Yves BRAULT, Anne BROUDIC, Jérémy CABOURG, Thierry CONNAN, Rosa DE FARIA, Carol DUJARDIN-BASQUE, Sophie GUENO, Roselyne HERVE, Rozenn JOUAN, Sophie LE BONHOMME, Isabelle LE CHANU, Ginette LE CREURER, Géraldine LE LAY, Julien LE MEHAUTE, Patrick MARTIN, Jacques MORO, Jérôme PERAIS, Gérard PIRIOT, Patrick SOLO, Daniel TURBAN, Morgane WYDAUW-MEYNIER
- **Absents représentés** : Michel GUYOMARD donne pouvoir à Jacques MORO, Alain TREPARD VIOLON donne pouvoir à Patrick SOLO, Christophe CLAVIEN donne pouvoir à Jérémy CABOURG, Tiphany PASTOL donne pouvoir à Jérôme PERAIS, Tifenn BESSON donne pouvoir à Sophie GUENO, Manon AUBIN donne pouvoir à Julien LE MEHAUTE, Nicolas JEZEQUEL donne pouvoir à Olivier BOISSIERE,
- **Absent :**
- **Secrétaire de Séance** : Sophie LE BONHOMME

65. FINANCES : SDIS 22 - FONDS DE CONCOURS COMMUNAL (SUITE)

Présentation : en 2025, le SDIS 22 a alerté les maires sur sa situation financière préoccupante, particulièrement sur sa capacité à maintenir un parc de matériels roulants en adéquation avec ses missions opérationnelles.

Le SDIS 22 peut seulement investir 1,5 M € par an sur le parc roulant, alors qu'il serait nécessaire de disposer d'un budget annuel de l'ordre de 3,5 M € minimum pour en juguler le vieillissement.

Pour remédier à ces difficultés, le SDIS 22 a imaginé la création d'un fonds de concours parc roulant qui serait abondé par les communes du département à hauteur de 1,5 € / habitant, l'objectif étant de recueillir 2 M € supplémentaires en 2025 et en 2026.

La commune de Châtelaudren-Plouagat a accepté d'abonder ce fonds en 2025 à hauteur de 6 124,50 € (=4 083 hab (Pop DGF 2024) x 1,50 €).

Il est proposé au Conseil de renouveler la participation de la commune à ce fonds pour 2026 à hauteur de 6 145,50 € (=4 097 hab (Pop DGF 2025) x 1,50 €).

Décision : le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide, par 23 voix pour et 6 voix contre, de contribuer en 2026 à hauteur de 6 145,50 € au fonds de concours parc roulant créé par le SDIS 22.

Le 4 mai 2026

La secrétaire,

Sophie le Bonhomme

COMMUNE CHÂTELAUDREN-PLOUAGAT ★ CÔTES D'ARMOR ★

Le Maire,

Olivier BOISSIERE